

CHARTRE MULTIMÉDIA

« L'accès libre à l'Internet dans les bibliothèques et les services d'information garantit la liberté de l'individu et du groupe, sa prospérité et son développement ». Manifeste IFLA (International Federation of Library Associations and institutions)

La présente Charte, associée au Règlement Intérieur de la médiathèque, a pour objet de préciser :

- les conditions générales d'utilisation des moyens et des ressources informatiques et multimédias de la médiathèque,
- les responsabilités des utilisateurs de ces ressources en accord avec la législation.

Ces conditions s'imposent de plein de droit à toute personne souhaitant utiliser les ressources informatiques mises à disposition par la médiathèque .

Services proposés

* L'accès à Internet est possible en consultant les ordinateurs mis à disposition ou en se connectant au wifi des bibliothèques de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges. Il est libre et ouvert à tous aux horaires d'ouverture des bibliothèques, dans le respect de la présente charte et du règlement intérieur. Les mineurs de moins de 15 ans¹ doivent être autorisés par leur représentant légal.

* L'accès à un service d'impressions est possible à partir des postes informatiques ainsi qu'un service de photocopies. Les impressions et photocopies sont payantes. Les tarifs affichés sont fixés par délibération du Bureau communautaire.

* L'utilisation des consoles de jeux sur place est réservée aux abonnés de la bibliothèque ; les mineurs de moins de 15 ans¹ doivent être autorisés par leur représentant légal.

* Le prêt de tablettes à domicile est réservé aux abonnés de la bibliothèque (une tablette maximum par carte), les mineurs de moins de 15 ans¹ doivent être autorisés par leur représentant légal. La tablette est prêtée dans une housse qui comprend : la tablette, un câble USB, un adaptateur secteur, un stylet. En cas de détérioration ou non restitution du matériel, l'utilisateur devra le remplacer ou le rembourser.

1 Voir annexe « autorisation du représentant légal »





Conditions d'utilisation

* Lors de la première consultation, l'utilisateur se verra remettre une carte avec son identifiant et son mot de passe permettant l'accès à Internet, aux postes informatiques et à la wifi. Le personnel se réserve le droit de limiter le temps d'utilisation des postes informatiques.

* Les usagers ayant effectué une réservation, par téléphone ou sur place, sont prioritaires dans l'utilisation des consoles de jeux. En cas de retard de plus de 10 minutes, la réservation sera considérée comme annulée. L'accès aux consoles s'effectue dans tous les cas sur inscription et est limitée à une session de 45 minutes. Le choix du jeu sera soumis aux limitations d'âge légal mentionnées par le PEGI. Le PEGI est indiqué sur la jaquette du jeu consultable à la bibliothèque.

Les accessoires nécessaires au jeu seront enregistrés sur la carte du lecteur, comme un prêt.

L'utilisateur s'engage à faire bon usage du matériel prêté. En cas de détérioration ou non restitution du matériel, il devra le remplacer.

L'espace jeux vidéo est géré par un bibliothécaire qui est seul habilité à installer les jeux et à effectuer les manipulations sur les consoles en cas de problème technique.

L'utilisateur s'engage à adopter une attitude modérée afin de ne pas gêner les autres usagers de la bibliothèque. En cas de comportement excessif, le bibliothécaire pourra interrompre une séance. Un comportement excessif répété peut conduire à une exclusion temporaire du service.

* Tout utilisateur des ressources informatiques (ordinateurs, tablettes, consoles de jeux) s'engage à ne pas modifier la configuration des postes, accéder aux fichiers systèmes, s'introduire dans les outils de configuration.

Usages des services Internet

Sont interdits (cf. Code pénal)

– La consultation de sites contraires aux missions des établissements publics et à la législation française, notamment ceux à caractère violent ou pornographique, faisant l'apologie de pratiques illégales ou de discriminations, ou de nature à porter atteinte à la dignité humaine, de même que les jeux d'argent en ligne.

– Le piratage de tout logiciel ou de tout programme, le téléchargement ou le transfert de fichiers illégaux.

Les bibliothécaires sont habilités à mettre fin à toute consultation de ce type. Si l'utilisateur contrevient à ces règles il encourt une exclusion temporaire ou définitive de l'établissement.





La confidentialité des informations et leur fiabilité sur Internet n'étant pas assurée, la navigation et l'envoi de toute information nominative (notamment le paiement en ligne), s'effectue sous l'entière responsabilité de l'utilisateur.

Conformément à la loi anti-terroriste du 23 janvier 2006 et au décret du 24 mars 2006 relatif à la conservation des données des communications électroniques, la médiathèque conservera pour une durée d'un an les données techniques de connexion. Ces données peuvent être transmises sur demande des autorités judiciaires aux services de police et gendarmerie.

